



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 12

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. PANKRATZ propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi sur la Journée de reconnaissance des pompiers (Loi modifiant la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Firefighters Recognition Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. PANKRATZ intervient.

MM. PERCHOTTE, NARTH et KING ainsi que M^{me} HIEBERT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} COOK ainsi que MM. LOISELLE, BALCAEN et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. OXENHAM présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Engagement à ne pas privatiser la Société d'assurance publique du Manitoba

Attendu :

qu'en 1971, le gouvernement Schreyer a créé la Société d'assurance publique du Manitoba afin d'offrir une assurance automobile universelle;

que la Société fournit à ses clients l'un des meilleurs services au pays et que ses tarifs sont parmi les plus abordables au Canada;

que la Société appartient aux Manitobains;

que le programme politique du gouvernement provincial précédent consistait à mal gérer les services publics de la province et à les privatiser, y compris la Société d'assurance publique du Manitoba;

que des milliers de Manitobains occupent des emplois bien rémunérés au sein de la Société;

qu'il est indispensable de ne pas privatiser les sociétés d'État afin que les services essentiels dont dépendent les Manitobains demeurent abordables et publics;

que dans un récent article, l'ancien député de Kirkfield Park a fait la promotion de la privatisation de la Société d'assurance publique du Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer unanimement son engagement à ne jamais privatiser la Société d'assurance publique du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. OXENHAM intervient.

M. WHARTON, M^{me} CROSS, MM. GOERTZEN, BRAR et JACKSON, M^{me} KENNEDY, M. PIWNIUK, M^{me} DELA CRUZ ainsi que M. BLASHKO posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. WHARTON, DEVGAN et GOERTZEN interviennent. M. PIWNIUK exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 52 et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act.*

(M^{me} la ministre FONTAINE

M^{me} CROSS, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 4 décembre 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 2 — *Loi sur Louis Riel/The Louis Riel Act*;
- projet de loi 4 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi et la Loi d'interprétation (Journée du chandail orange)/The Employment Standards Code Amendment and Interpretation Amendment Act (Orange Shirt Day)*.

Composition du Comité :

- M^{me} la *ministre* CABLE;
- M^{me} CROSS;
- M. EWASKO;
- M. le *premier ministre* KINEW;
- M. LOISELLE;
- M. NARTH.

Le Comité a élu :

- M^{me} CROSS à la présidence;
- M. LOISELLE à la vice-présidence;
- M. REDHEAD à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. le *ministre* BUSHIE remplace M^{me} la *ministre* CABLE;
- M. REDHEAD remplace M. LOISELLE.

Députée ne siégeant pas au Comité et étant intervenue :

M^{me} LAMOUREUX

Exposés oraux :

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 2 — *Loi sur Louis Riel/The Louis Riel Act* :

Joël Tétrault
Anita Campbell
David Chartrand

Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba
Infinity Women Secretariat
Fédération métisse du Manitoba

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 2) — *Loi sur Louis Riel/The Louis Riel Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 4) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi et la Loi d'interprétation (Journée du chandail orange)/The Employment Standards Code Amendment and Interpretation Amendment Act (Orange Shirt Day)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} CROSS, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} la ministre FONTAINE dépose le rapport portant sur le deuxième examen de la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* et daté de juillet 2023.

(Document parlementaire n° 70)

Le président dépose le rapport sur les sommes versées aux députés que prévoit l'article 4 du *Règlement sur la communication de renseignements concernant les traitements, les allocations et les régimes de retraite des députés* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 71)

M^{me} FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale des bénévoles.

M^{me} STONE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre SMITH, M^{me} HIEBERT, M. le ministre MOSES, M. GOERTZEN et M^{me} la ministre NAYLOR font des déclarations de député.

La pétition qui suit est présentée et lue devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à ne pas céder et à ne pas affaiblir les droits à la protection des renseignements médicaux personnels lorsqu'il signe la nouvelle entente sur le Transfert canadien en matière de santé, à ne pas établir un système d'identification numérique et à rejeter toute exigence subordonnant l'octroi de financement dans le domaine de la santé à l'établissement d'un tel système et à ne pas communiquer des renseignements médicaux personnels au gouvernement fédéral ou à des tiers étant donné que ces renseignements sont protégés par la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* et que leur communication constituerait une infraction à cette loi.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* CABLE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* FONTAINE, M. MOYES, M. le *ministre* MOSES, M. le *ministre* ALTOMARE, M^{me} la *ministre* MARCELINO, M. LOISELLE ainsi que MM. WASYLIW et BLASHKO interviennent. M. JACKSON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey